

HEIN?

**POUR QUE LA MUSIQUE
RESTE UN PLAISIR,
PRÉSERVONS NOTRE
AUDITION**

www.agi-son.org



60 db (A)-TV, conversation
80 db (A)-Sonnerie de téléphone
85 db (A)-Seuil de risque
95 db (A)-Marteau-piqueur
100 db (A)-Limite des niveaux des mp3 en France
105 db (A)-Limite des niveaux de concert en France
120 db (A)-Seuil de douleur
140 db (A)-Avion au décollage

agi son

agir pour une bonne gestion sonore





AGI-SON, la LMDE, la Fédération De Concert! et le GRAL

présentent

« LA GESTION SONORE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES AUDITIFS DANS LES FESTIVALS »

Compte-Rendu

Le jeudi 14 novembre 2013 de 14h à 17h

au Périscope, 13 Rue Delandine, 69002 Lyon

Intervenants (sous réserve): Bertrand Furic (AGI-SON), Alexandrine Jamet Bermel (LMDE), Jean-Paul Roland (Fédération De Concert !), André Crousaz (DB King), Jacky Levecq (ARS Rhône-Alpes).

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>

Membres fondateurs : Fédélima— Prodiss - Synpase — Synapss - Synptac — SFA — SNAM-CGT - Fédération des syndicats CGT du spectacle



PRÉSENTATION DES PERSONNES ET STRUCTURES PRÉSENTES.

Jean-Paul ROLAND, Président de la Fédération **DeConcert !**, et directeur du festival des **Eurockéennes de Belfort**.

Créé en octobre 2008, DeConcert! est une fédération de festivals internationaux de musiques, d'arts de rue, de multimédias qui proposent une démarche solidaire et d'encouragement des initiatives de ses membres. Ce réseau s'attache à favoriser les échanges, la mutualisation des expériences organisationnelles et de programmation, la création et le développement artistique en restant attentif à l'évolution du secteur.

Les Eurockéennes de Belfort.

Une Histoire qui remonte à 1989, année de célébration du Bicentenaire de la révolution française, pour créer l'événement en Territoire de Belfort. Président du conseil général de l'époque, Christian Proust a cette drôle d'idée d'un festival au Ballon d'Alsace. S'ensuit une protestation des écologistes arguant de la période de reproduction du grand tétras, oiseau nichant sur les versants vosgiens. La cause est entendue : le Ballon restera paradis vert. Le rock'n'roll est prié d'aller voir ailleurs et la presqu'île du Malsaucy devient son lieu de repli. L'avenir dira que ce n'était pas plus mal. En 1989 donc, les Eurocks sont encore baptisées Festival du Ballon avec quatre scènes, quatre jours et quatre nuits de concerts et enregistra dix mille entrées tout de même. L'année suivante, les Eurockéennes trouvent leur identité et commencent à ressembler à ce qu'elles vont devenir. Les Eurocks ont un potentiel. La musique s'y joue au grand air et respire bien au Malsaucy. On vient de plus en plus loin découvrir ce « petit Woodstock » comtois à la programmation éclectique.

Jacky LEVECQ, ingénieur d'études sanitaires à l'**ARS Rhône-Alpes**.

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les Agences Régionales de Santé. Elles sont le pilier de la réforme du système de santé.

Les Agences Régionales de Santé ont pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble de notre système de santé. Elles sont responsables de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population.

L'ARS Rhône-Alpes est un établissement public de l'Etat doté de l'autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle est dotée d'un conseil de surveillance présidé par le Préfet de région et elle est dirigée par un Directeur général qui est entouré d'une équipe rapprochée (directeur général adjoint, directeurs métier et directeur de la stratégie, secrétaire général, délégués départementaux, chef des services financiers, chefs de mission ou de services, etc.)

L'organisation garantit la transparence et la transversalité pour s'adapter aux enjeux de la santé. Les instances de l'ARS assurent la coordination des politiques de santé et la concertation avec les acteurs et les représentants des usagers.

Alexandrine JAMET, chargée de prévention **LMDE** en Rhône-Alpes.

La LMDE, seule mutuelle étudiante nationale, c'est plus de 920 000 affiliés et plus de 310 000 adhérents. La LMDE, en tant qu'acteur sanitaire et social, lance régulièrement, en partenariat avec l'Observatoire Expertise et Prévention pour la Santé des Etudiants qu'elle a fondé en 2004 et d'autres partenaires, des études sur la santé des jeunes afin de répondre spécifiquement à leurs besoins, de mieux appréhender le monde étudiant et d'en améliorer les conditions de vie.

La LMDE est membre associé d'AGI-SON depuis 2001.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



André CROUSAZ, membre du Comité d'organisation et responsable des mesures sonores du *Paléo Festival* (Suisse).

Depuis 1976, date de sa première édition qui, sous l'appellation «First Folk Festival», réunissait 1800 personnes dans la salle communale de Nyon, le Paléo Festival est aujourd'hui un événement musical européen incontournable. Depuis sa création, le Festival a connu une croissance régulière et maîtrisée, amenant professionnalisation et développements. Chaque année, ce sont plus de 250 concerts et spectacles qui sont offerts aux quelque 230'000 spectateurs qui arpentent les 84 hectares du terrain de l'Asse (parkings compris), dans les hauteurs de Nyon. A ce jour, plus de 5 millions de personnes ont contribué à ce succès populaire qui ne faiblit pas. Depuis plus de douze ans, le Festival affiche complet avant même d'ouvrir ses portes et bénéficie d'une notoriété sans cesse grandissante. En 2013, plus de 600 représentants des médias ont couvert une édition marquée par des concerts d'inoubliables légendes et par ses installations artistiques comme autant d'invitations au rêve et à la contemplation.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



PRÉAMBULE

Bertrand Furic remercie les participants ainsi que toutes les personnes du public de leur présence sur ce 2ème RDV Pro du Mois de la gestion sonore 2013. Il remercie également les relais régionaux et les partenaires d'AGI-SON comme la LMDE et l'entreprise Earsonics.

L'association **AGI-SON** : sa création est liée à la sortie du décret 98-1143 dit « décret lieux musicaux ». Il rappelle que l'association est un organisme paritaire qui regroupe, aussi bien des syndicats d'employeurs que des syndicats de salariés. Mais aussi des fédérations de salle, d'écoles de musique et l'ensemble de ses relais régionaux.

L'association AGI-SON œuvre pour une meilleure gestion sonore dans le spectacle vivant musical et s'emploie à sensibiliser, informer et former les professionnels de ce secteur professionnel mais également le grand public. Pour ce faire, l'association doit travailler sur différents fronts et à tous les stades d'éducation et de formation qui permettent qu'un maximum de personne ait des notions concernant la gestion sonore. C'est pourquoi les actions d'éducation au sonore sont importantes mais il est également indispensable que les jeunes musiciens et futurs prescripteurs de formations, qui seront dans la transmission de savoir maîtrisent le sujet pour s'en faire l'écho dans leurs interventions.

AGI-SON s'est donc doté de différents outils :

- Une Campagne nationale de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique, diffusée dans le cadre du **Mois de la gestion sonore** (novembre),
- Le « **Guide pour une bonne gestion sonore** » (Ed. IRMA),
- Un **DVD** d'éducation au sonore : « Hein ? DVD de sensibilisation et de prévention des risques auditifs liés à l'écoute et la pratique des musiques actuelles » (Ed. AGI-SON/CRDP Poitou-Charentes/EAV),
- Le Certificat de Compétences Professionnelles (**CCP**) pour une bonne gestion sonore,
- Une **Campagne de sensibilisation** aux risques auditifs liés à l'écoute du baladeur/MP3 diffusée par les collectivités, régions de transports, villes, etc.,
- Le **KitPro** : site internet complet, simple d'utilisation et ergonomique (<http://kitpro.agi-son.org/>).
- Un **Comité Scientifique** qui réunit les ministères (santé, environnement, culture et intérieur), membres d'AGI-SON et experts.

L'ensemble de ces outils ne sont pas destinés uniquement au secteur des musiques amplifiées mais concernent tous les musiciens et publics. Nous vivons dans une société de plus en plus bruyante et il est nécessaire que chacun prenne conscience des risques induits par les pratiques liées à la musique. Il est toujours difficile de sensibiliser sur des pratiques qui concernent la sphère du plaisir et du loisir, mais si nous continuons à démultiplier les actions d'informations, de plus en plus de personnes seront sensibles à la question et se feront le relais d'un discours de prévention.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



INTERVENTIONS

Jean-Paul ROLAND

La fédération DeConcert ! définit chaque année un thème de travail : en 2013 il a été choisi de travailler sur les risques auditifs.

Il y a quelques années, un article dans Sonomag, fustigeait le festival des Eurockéennes qui, mesures sonores à l'appui, jouait trop fort. L'équipe a souhaité s'emparer de la question. Depuis, il y a des améliorations constantes du son mais, quand on se penche précisément sur la question on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de choses qui entrent en ligne de compte : le travail avec les sonorisateurs des artistes accueillis, le fait qu'ils changent régulièrement de pays et de réglementation, la défense des esthétiques, le temps, le matériel, etc. ...

La Fédération a monté un atelier durant lequel ont été invité toutes les personnes concernées par la question. Il a été constaté qu'il y a une vraie problématique pour comprendre comment se passe les choses techniquement : le vent, la géographie, le nombre de spectateurs rentrent en ligne de compte et c'est très complexe pour les non avertis ou professionnels du son (comme les directeurs ou programmeurs par exemple).

Il a été choisi d'essayer d'agir sur plusieurs leviers aux Eurockéennes en sensibilisant le public et en améliorant la gestion sonore évidemment. Pour cela, des mesures sonores sont effectuées sur les deux scènes principales.

Il est à noter que, plus on a de concerts qui concernent aussi bien les enfants que les parents (exemple de LMFAO), plus il y a de plaintes concernant les niveaux sonores ; est-ce qu'il y a corrélation entre public non habitué aux concerts et plaintes sur les niveaux sonores ?

La question des enfants en festival est un problème qui récurrent ; il y a quelques années, les Eurockéennes proposait la gratuité aux enfants, mais les parents venaient avec des tous petits. Cette gratuité a donc été supprimée.

Méthodologie de mesures sonores sur le festival :

- Mise en place de mesures sonores effectuées depuis la régie scène Green Room (2^{de} scène du festival avec env. 17 000 spectateurs) toutes les minutes, les 5 minutes, les 10 minutes et toutes les heures pour avoir les moyennes. Bilan (cf doc joint) : les 105 dBA sont respectés en moyenne et également sur la durée d'un spectacle (ex. concert de My Bloody Valentine). Mesure d'une diffusion d'un concert (Jamiroquai) sur grande scène à 95 dBA moyenne (soit en dessous de la moyenne définie à 105 dBA).

- Amélioration constante du système de diffusion sonore des scènes : Système L-Acoustics. K1. Prestataire : Dushow (FR), (inventeur du DOSC = diffusion d'ondes sonores cylindriques).

- Rappel des règles en matière de diffusion sonores dans les contrats d'artistes.

- Sensibilisation des ingénieurs son des artistes par notre responsable son du festival.

- Mise en place d'un témoin sonore dans les régies.

- Mise en place d'un espace partenaire « Formule 1 » dédié à des siestes (auditives) dans des espaces insonorisés (sieste possible pour le public de 20 mn).

- Sensibilisation du public aux risques auditifs par un message de prévention sur le site internet (rubrique : Avant de prendre la route) : « Pensez aux pauses et siestes auditives en vous rendant à l'espace de repos Formule 1 »

- Étude sonore pour envisager un espace de repos sur la presqu'île du Malsaucy. Mais cette option semble difficile à mettre en œuvre (cf. doc joint), d'une part par l'étroitesse du lieu et sa proximité avec les scènes et, d'autre part par le résidu sonore non négligeable émanant du public qui doit être pris en compte.

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



-Pas de retour négatif constaté sur les réseaux sociaux ou via les interventions Samu concernant d'éventuels traumatismes auditifs. Le sentiment, quelque fois subjectif, du « trop fort » vient souvent de l'impression donnée par le son du 1er morceau et de la puissance des basses.

-Infra Basse : il n'y a pas de norme. La règle audio des studios, par exemple, c'est un ajout équivalent des graves aux aigus.

-La compression évoquée est difficile sur notre système de son qui est souhaité « dynamique » par les artistes. C'est à l'ingénieur du son du groupe de jauger de la compression nécessaire à la traduction sonore du spectacle.

-Idée 2014 : mettre à disposition du public une cartographie des zones sonores du festival = balance tonale. L'intérêt est, entre autre, pour le public familial avec des enfants en bas âge. Pour information, le festival ne donne plus d'entrée gratuite aux enfants considérant que ce n'est pas un endroit adapté pour eux.

-Le festival distribue plus de 70 000 paires de bouchons mais Jean-Paul ROLAND indique que cette distribution se fait sans réel temps d'échanges. Il pose la question de la vente de protections de meilleure qualité, qui pourrait être un moyen de renouer les échanges.

Bertrand FURIC

Les festivals se soucient désormais de gestion sonore et on parvient à tenir les 105 dBA sur le plein air. Toutefois, il est à noter que l'on est à la fois sur une question de gestion sonore et de protection des publics mais aussi de défense des esthétiques.

La manière de mesurer (le placement des micros, le type de matériel, etc.) est très complexe et reste sujet à controverse.

La loi qui s'impose à tous en Suisse est différente et impose des niveaux moindres qu'en France. Pourtant la réglementation est respectée et l'exemple du Paléo Festival est remarquable. Néanmoins, il faut prendre en compte le fait que cela mobilise beaucoup de moyens financiers.

André CROUSAZ

Le Paléo est né en 1976 et l'objectif était justement de trouver le moyen de diffuser plus fort. Jamais, à l'époque, on aurait imaginé qu'il finirait par y avoir une réglementation, des contrôles, etc.

Le premier artiste qui a fait remettre en question la diffusion est Bernard Lavilliers qui est venu au festival avec son matériel. Tout le monde a été fortement impressionné quand ils ont ouvert le son car c'était très différent de la diffusion habituelle. Après ce concert, tout a changé et petit à petit le matériel a évolué mais il n'y avait toujours pas de réglementation en Suisse. La seule loi existante limitait les niveaux à 96 dBA, mais dans les bars et les débits de boissons.

La première réglementation limitant les niveaux sonores dans les concerts est arrivée en 1996 en Suisse.

Cette loi se compose de 3 niveaux de valeurs.

1- Lorsque l'on est sur des niveaux à 100 dBA :

- Une demande d'autorisation est obligatoire,
- Un LAeq de 60mn à 100 dBA et 120 dBC en crête doit être respecté,
- Des mesures sonores doivent être effectuées à l'endroit où le public est le plus exposé ; le point le plus exposé est à la régie.
- Dans le cadre des mesures les sonomètres enregistrent toutes les valeurs aux régies et il y a un sonomètre dans les crashes barrières.
- La distribution gratuite de protections auditives (120 000 paires au Paléo) est obligatoire ainsi que la présence en

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



continu (contrôle) d'un spécialiste du son avec un afficheur.

-Si le concert dépasse 3h, une zone de repos doit être prévue. Au Paléo il a été décidé que les stands de vente de boissons et de restauration ne doivent pas diffuser de musique.

2- Lorsque l'on est sur des niveaux à 96 dBA :

- Les mesures sonores sont obligatoires,
- La distribution de bouchons n'est pas une obligation,
- La zone de repos n'est pas obligatoire.

3- Lorsque l'on est sur des niveaux à 93 dBA (trop faible pour les groupes de musiques amplifiées) :

-Des mesures sonores sur des séquences de 5 minutes doivent être effectuées : ce principe bride les groupes qui ne peuvent pas faire d'entrée ou de sorties de set un peu pêchues.

Au Paléo, il y a des interventions en direct auprès des ingénieurs du son des groupes. Il y a une équipe de 12 personnes avec des sonomètres qui, au moment des mesures échange avec le public.

Une enquête de satisfaction est également faite auprès du public : 85% trouve que les niveaux sonores sont corrects et 10% trouve que c'est trop fort.

Bertrand FURIC

Il salue le dispositif du Paléo festival mais note, néanmoins qu'il s'agit d'une grosse équipe (12 personnes) et que tous les festivals ne peuvent pas se permettre ce déploiement et les coûts que cela engendre.

Il propose de compléter le tour de table et passe la parole à Jacky Levecq.

Jacky LEVECQ

En Rhône Alpes le Plan Régional Santé Environnement et en Savoie le Préfet du département, recommandent que l'on applique la limite des 105 dBA (issus de la réglementation des salles) dans les manifestations en plein air. Les premières années de mesures sur le festival Musilac (2010, 2011) étaient vécues par les organisateurs comme des actions de contrôles plus que de prévention. Des festivaliers volontaires étaient équipés d'exposimètres et vivaient leur vie de festivalier, avec comme consigne de noter sur un plan leur situation par rapport à la scène.

Les résultats en 2010 et 2011 concluaient que la réglementation des 105 dBA n'était pas respectée.

En 2012, Suite à des plaintes des usagers qui n'avaient pas supportés les niveaux sonores, une réunion a eu lieu avec l'organisateur et le prestataire sonorisateur de l'événement pour commenter le rapport des mesures sonores. En 2013, il a été décidé que l'ARS et les sonorisateurs travaillent en étroite collaboration.

Méthodologie :

Fort de leur expérience passée, en 2013 une nouvelle méthodologie a été mise en place avec les sonorisateurs du festival: chaque régie étaient équipées avec un afficheur (outil de gestion habituelle du sonorisateur) et des sonomètres ARS de classe 1, deux sonomètres de classe 1 étaient également positionnés au niveau des crashs barrières. Les analyses, à partir des sonomètres de classe 1 ont été réalisées en tiers d'octave, en dBA et en dBC. A cela s'ajoutaient trois exposimètres embarqués par des festivaliers ainsi qu'une balise de surveillance acoustique environnementale située à 1,5 km (matériel de classe 2). L'ensemble du dispositif concernait tous les concerts du festival.

En plus de dispositif, les sonorisateurs de l'événement ont voulu pratiquer eux-mêmes des mesures avec des exposimètres embarqués : ils ont ainsi permis d'obtenir des données concernant leur pratique professionnelle.

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



Le traitement de toutes ces informations n'est pas achevé mais il apparaît que, que ce soit pour des raisons d'incertitudes de mesures, de différence de classe de matériels (réponses électriques ou de qualité de micro) et de décalage de réponses en basses fréquences très présentes sur certaines esthétiques musicales, les afficheurs minorent les niveaux qui sont par ailleurs constatés avec le sonomètre de classe 1 ; le décalage est de l'ordre de 3 dBA.

Jacky LEVECQ précise qu'il est en échanges de mails avec la société commercialisant les afficheurs pour étudier ce décalage. Il faut noter que les sonorisateurs accueillis (ceux des groupes) viennent avec leur propre sonomètre, qui ne sont pas positionnés au même endroit que ceux de l'étude et ne sont pas forcément calibrés ou de niveaux de précisions comparables. Il faut également noter un décalage par rapport au positionnement des festivaliers ; il y a des écarts entre les différents exposimètres en raison des interférences constructives ou destructives des basses fréquences (sur musiques électro par exemple) : il peut y avoir des différences allant jusqu'à 6 dBA sur le même site.

Sur le festival Musilac en 2013, il a été mis en place un système de distribution de bouchons (50 000 pour 70 000 festivaliers) : une paire de protection auditive est remise au moment du contrôle du titre d'entrée (toutefois certains ne les prennent pas). De plus, un système ambulatoire de distribution de bouchons (personnes identifiées par un ballon et par des t-shirts et des grandes oreilles) est proposé aux crashes barrières ou dans le public.

Alexandrine JAMET

Elle salue le partenariat LMDE/AGI-SON qui fonctionne particulièrement bien en Rhône-Alpes. Elle rappelle les missions de la LMDE :

- Assurer la gestion du régime étudiant de sécurité sociale,
- Améliorer les conditions de vie des étudiants à travers une protection sociale globale et un accès aux soins,
- Développer des actions de prévention innovantes et adaptées aux problématiques de santé des jeunes,
- Réaliser des enquêtes nationales permettant de connaître l'évolution de vie, des comportements des étudiants.

Le partenariat LMDE/AGI-SON est basé sur une participation active de la mutuelle des étudiants à la Campagne du Mois de la gestion sonore et plus particulièrement à son évaluation.

Méthodologie :

- Deux types de questionnaires : publics et musiciens.
- 6 types d'événements
- 3630 retours de questionnaires.
- Une analyse séparée public/musiciens

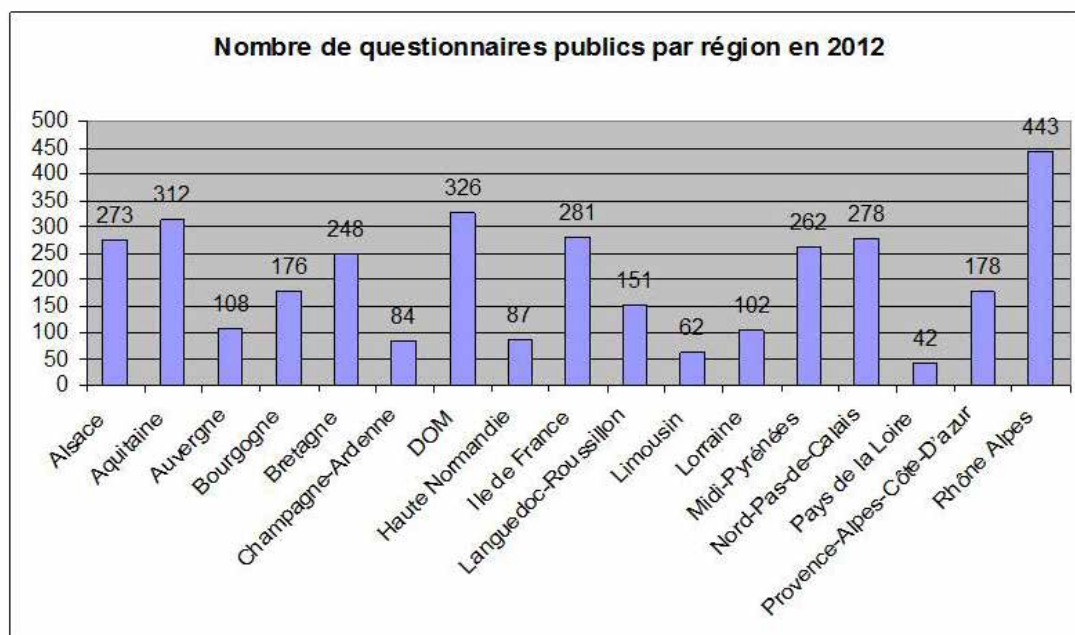
AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



3413 retours questionnaires publics en 2012

On peut noter une belle évolution dans le retour des questionnaires depuis 2009 : 1240 retours en 2009 pour 3413 retours de questionnaires publics en 2012.

Il faut noter que, plus qu'une transmission de questionnaires, c'est aussi des échanges avec le public, une présence physique appréciée et des équipes d'étudiants relais santé formés (intervention par les pairs).

Alexandrine JAMET expose ensuite les résultats de l'enquête (disponibles en annexe) et conclue que la campagne de prévention d'AGI-SON est bien perçue par le public qui, au vu des résultats depuis 2009, tend à changer son comportement et à davantage se protéger.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Prévention des publics

Protections auditives

- Important de mettre à disposition des protections auditives mais, bien souvent, les publics ne savent pas comment les mettre et qu'il ne faut surtout pas les enlever dans la source sonore. Il y a une vraie nécessité d'une campagne d'information sur ce sujet : dans tous les grands concerts il y a des messages via des vidéos ; il serait pertinent de faire un **clip vidéo sur la manière de mettre les bouchons** et le fait de ne surtout pas les enlever dans la source sonore.

- Pour les basses fréquences les bouchons ne sont pas adaptés ; ils ne protègent pas en dessous de 63 Hz.

Pertinence des temps de pause (cf. page 17 du [Rapport du Haut Conseil à la Santé Publique](#))

- 10 minutes d'exposition à des basses fréquences de 330 à 600Hz à 115 dBC, nécessite 45 minutes de repos pour récupérer : il faut donc reformuler les messages de prévention qui indiquent de faire des temps de pause, notamment dans la campagne AGI-SON.

Sensibilisation des parents concernant leurs enfants

- Sur l'idée de message de prévention sur les écrans il faut aussi travailler sur la prévention à destination des enfants et des femmes enceintes.

A noter

- Il y a de plus en plus de personnes qui se plaignent des niveaux sonores.

- Exemple du Brésil où des annonces sont faites sur grand écran, avant le concert, sur l'ensemble des risques encourus.

- Dans les textes réglementaire ou dans le rapport du Haut Conseil à la Santé Publique, on considère que quelle que soit la nature d'un son (musical ou industriel, agréable ou déplaisant), à un même niveau, il aura la même dangerosité. La réponse scientifique doit s'imposer à tous. Par contre, dans les préconisations du HCSP, la base de travail reste la directive européenne sur la protection des salariés or les spectateurs ne peuvent être comparés à un salarié qui subit un bruit industriel dans le cadre d'un emploi posté où il n'y a pas possibilité de s'éloigner de la source ni de faire des pauses comme ce salarié pourrait le souhaiter. Le public est lui, libre de ses mouvements, peut s'éloigner, faire des pauses, se protéger et surtout il n'est pas tous les jours 5 jours par semaines et plus de 40 semaines par an en concert.

Sensibilisation des professionnels

La gestion sonore est une question complexe qui sollicite beaucoup de paramètres.

Imposer une limite de niveau sonore aux groupes accueillis

- Il n'y a pas de réglementation en France limitant les niveaux sonores en plein air : la solution est d'intégrer cet élément dans les contrats. Les discussions ont ainsi lieu en amont du concert et non sur place avec le régisseur du groupe.

- Il faut se renseigner sur les éventuels Arrêtés qui peuvent exister : préfectoraux, de commune ou inter communes selon les lieux.

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



ANNEXES

Les résultats de l'enquête sur la perception que le public a de la campagne de prévention d'AGI-SON.



Profil des répondants

Le public

- 46% d'hommes et 54% de femmes
- 53% de moins de 30 ans
- 24% d'étudiants
74% occupent un autre statut

Les musiciens

- 88% d'hommes et 12% de femmes
- 59% de 30 ans et plus



Fréquentation des lieux par le public

- moins d'une fois par mois : 41% du public
- minimum deux fois par mois: 35% du public, dont 15% minimum une fois par semaine
- les hommes s'y rendent plus fréquemment
- les moins de 30 ans les fréquentent au minimum deux fois par mois, les 40 ans et plus en majorité moins d'une fois par mois



L'usage du baladeur par le public

- Tous les jours ou presque: 39% du public
- Les hommes utilisent plus fréquemment leur baladeur
- Plus le public est jeune, plus l'usage du baladeur est fréquent
- Plus de 6h d'écoute par semaine: 27% du public
- Les hommes sont plus concernés par cette durée d'écoute

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901
SIRET N°451548341 00010
Code APE 9499Z
6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13
info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



Protection du public contre les risques auditifs

- 57% du public ne se protègent jamais, 31% se protègent parfois, 12% se protègent toujours
- Les femmes sont plus nombreuses à déclarer ne jamais se protéger
- Les 20-24 ans et les 40 ans et plus sont les plus nombreux à ne pas se protéger
- Les publics des concerts rock, métal, hard-core, ou punk déclarent plus toujours se protéger



Moyens de protection du public

- Bouchons d'oreilles: 79% du public
- Pausas: 37% du public
- L'utilisation de bouchons progresse avec l'âge mais baisse à partir de 40 ans
- Le recours à des pauses pour se protéger des risques diminue à mesure que l'âge avance



Troubles auditifs

- Sifflements ou bourdonnements: 56% du public, dont 24% pour qui ces troubles ont persisté
- Sensation de moins bien entendre: 33% du public, dont 27% pour qui ce trouble a persisté
- Les publics des concerts rock, métal, hard-core et punk sont plus concernés par la sensation de moins bien entendre
- Sifflements ou bourdonnements: 75% des musiciens, dont 29% pour qui ces troubles ont persisté
- Sensation de moins bien entendre: 31% des musiciens, dont 27% pour qui ce trouble a persisté

Le public

Les musiciens

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901
SIRET N°451548341 00010
Code APE 9499Z
6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13
info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



Connaissance des risques auditifs par le public

- Bien informés: 71% du public
- Les femmes sont plus nombreuses à se déclarer mal informées
- Les personnes se protégeant toujours contre les risques auditifs sont les plus informées

Risques auditifs liés:

- au volume sonore: 82% du public
- à la proximité des enceintes: 61%
- L'écoute du baladeur au volume maximal est dangereuse au-delà d'1h par semaine pour 37% du public



Perception des outils Agi-Son par le public

- Connaissance de l'affiche Agi-Son: 19% du public
- Lecture du dépliant Agi-Son: 28% du public
- Utilisation des bouchons d'oreilles: 53% du public, dont 11% ont utilisé les bouchons distribués lors de l'action
- Plus de 80% du public trouvent les outils Agi-Son bien adaptés à la prévention des risques auditifs



Impact de la campagne auprès du public

- Intention de se protéger: 63% du public
- Plus le public est âgé, plus il déclare envisager de se protéger
- 41% du public ne souhaitant pas se protéger déclarent ne pas avoir la volonté de changer de comportement
- Intention de diffuser l'information: 72% du public
- L'intention de diffuser l'information sur ces risques augmente avec l'âge du public

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore - Association loi 1901
SIRET N°451548341 00010
Code APE 9499Z
6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13
info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>